Règlement Officiel du Jeu-Concours

« Devine l'arrêt – Calendrier de l'Avent »

Article 1 – Organisation

La société Transdev Melun Val de Seine, opérant pour Île-de-France Mobilités, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Devine l'arrêt – Calendrier de l'Avent » (ci-après « le Jeu »). Le Jeu est accessible exclusivement via le compte X officiel : **@Melun_IDFM**.

Article 2 – Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera du **1er au 24 décembre 2026** inclus. Une publication sera mise en ligne chaque jour, comprenant la photographie d'un arrêt du réseau de bus du territoire Grand Melun. Le nom de l'arrêt apparaissant sur le panneau sera volontairement flouté.

La clôture officielle du Jeu est fixée au **31 décembre 2026 à 23h00**.

Article 3 – Modalités de Participation

Pour participer, chaque utilisateur doit :

1. Être abonné au compte **@Melun_IDFM** ;
2. Aimer ("liker") la publication du jour ;
3. Commenter sous la publication le **nom exact de l'arrêt** représenté.

Une seule réponse par personne et par jour est autorisée.

Chaque bonne réponse donne droit à **une participation supplémentaire** au tirage au sort final. Un participant peut cumuler jusqu'à **24 participations** au maximum.

Article 4 – Désignation des Gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 12 janvier 2027 afin de désigner trois (3) gagnants parmi l'ensemble des participants ayant fourni au moins une bonne réponse sur l'une des publications du Jeu et ayant respecté l'ensemble des modalités de participation.

Les gagnants seront contactés par message privé (DM) sur X. Une annonce publique officielle sera également publiée sur le compte @Melun_IDFM. Les réponses au jeu seront disponibles sur la page « Actus – 77 – Grand Melun » du site Île-de-France Mobilités.

Article 5 – Lots

3 gagnants seront désignés par tirage au sort le 12 janvier 2027 parmi les participants ayant donné au moins une bonne réponse.

Chaque gagnant remportera :

- une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 150 € ;

Ce lot ne peut faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou cession.

Article 6 – Conditions Générales

- Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.
- Le Jeu est ouvert à toute **personne majeure résidant en Île-de-France**.

- Au moment du tirage au sort, le **compte X du participant doit être public**, afin de permettre la vérification des conditions de participation (notamment l'abonnement au compte @Melun_IDFM).
- Toute fraude, tentative de triche, multi-comptes, ou non-respect du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant.
- Dans le cadre de la lutte contre les multi-comptes, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout compte considéré comme trop récent, inactif, ou présentant un comportement suspect (ex. création récente, absence d'activité, interactions anormales).
- Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par X. La responsabilité de la plateforme ne saurait être engagée.

Article 7 – Vérification et Remise des Lots

Chaque gagnant sera informé de sa victoire par message privé. Ce message aura pour objectif :

- de confirmer l'identité de chaque gagnant avec son prénom, son nom et son adresse e-mail.

Lors de la remise des lots, une pièce d'identité en cours de validité sera demandée à chaque gagnant. Cette vérification sera effectuée de manière confidentielle et strictement nécessaire, sans collecte excessive de données personnelles.

Deux communications officielles seront publiées :

1. Un message privé adressé à chacun des gagnants pour organiser la remise des lots ;
2. Un message public (post) annonçant officiellement les gagnants et remerciant l'ensemble des participants.

Article 8 – Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Aucun recours ne sera possible concernant le déroulement du Jeu, les résultats ou l'attribution des lots.

Article 9 – Responsabilités

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau social X, de pannes techniques ou d'indisponibilités temporaires empêchant l'accès au Jeu.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu sans préavis.

Article 10 – Données Personnelles

Les données personnelles nécessaires à la gestion du Jeu (identité, échanges privés relatifs à la remise du lot) ne seront utilisées qu'à cette seule fin. Elles ne seront ni conservées au-delà de la durée nécessaire, ni transmises à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données.

Pour toute question relative au Jeu, les participants peuvent contacter le compte **@Melun_IDFM** via message privé.

Fin du règlement officiel.